AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER
Titre 2ème du Livre 1er du Code Rural et de la Pêche Maritime

SAINT-MARTIN-LA-PALLU (Vienne)

Tableau d'Assemblage

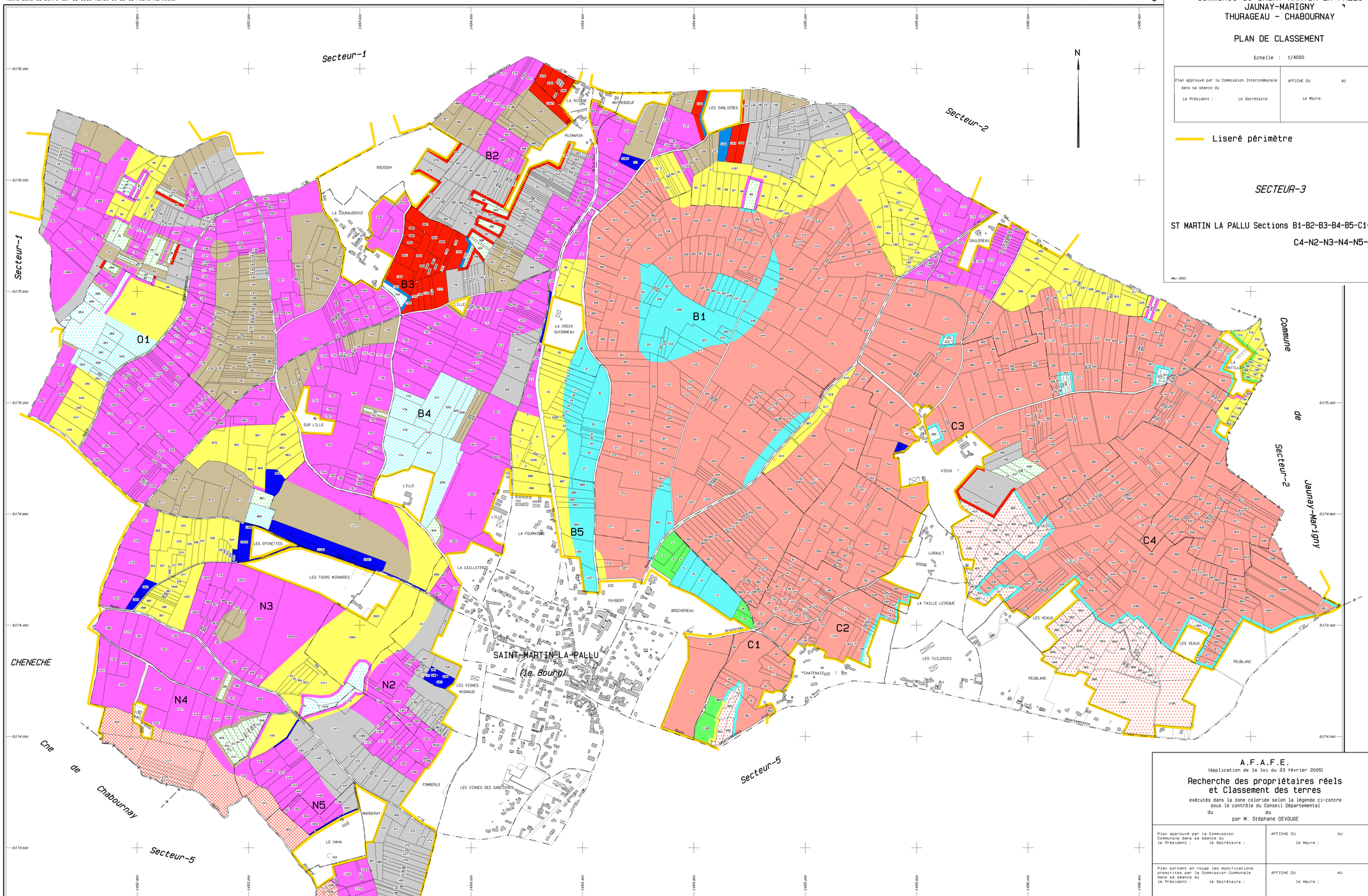

Plan établi en 2021
par M. Stéphane DEVOUGE
géomètre-expert agréé

Echelle 1/4000

DEPARTEMENT DE LA VIENNE
AMENAGEMENT FONCIER
AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL
Communes de SAINT-MARTIN-LA-PALLU
JAUNAY-MARIGNY
THURAGEAU - CHABOURNAY

PLAN DE CLASSEMENT

Echelle : 1/4000

Plan approuvé par la Commission Intercommunale dans sa séance du Le Président : Le Secrétaire:	AFFICHE DU AU Le Maire:

Liseré périmètre

SECTEUR-3

ST MARTIN LA PALLU Sections B1-B2-B3-B4-B5-C1-C2-C3
C4-N2-N3-N4-N5-O1

MAJ 2021

LEGENDE

- T1 - 10000 Points/Ha
- T2 - 9700 Points/Ha
- T3 - 9200 Points/Ha
- T4 - 9000 Points/Ha
- T5 - 8300 Points/Ha
- T6 - 8000 Points/Ha
- T7 - 7300 Points/Ha
- T8 - 7000 Points/Ha
- T9 - 3500 Points/Ha
- T10 - 1000 Points/Ha
- M1 - 9000 Points/Ha
- M2 - 8500 Points/Ha
- M3 - 5000 Points/Ha
- M4 - 1000 Points/Ha
- P1 - 8000 Points/Ha
- P2 - 5000 Points/Ha
- B1 - 8000 Points/Ha
- B2 - 5500 Points/Ha
- B3 - 3500 Points/Ha

A.F.A.F.E.
(Application de la loi du 23 février 2005)

Recherche des propriétaires réels
et Classement des terres

exécutés dans la zone coloriée selon la légende ci-contre
sous le contrôle du Conseil Départemental
du au
par M. Stéphane DEVOUGE

Plan approuvé par la Commission Communale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU AU le Maire :
Plan portant en rouge les modifications prescrites par la Commission Communale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU AU le Maire :
Plan portant en bleu les modifications prescrites par la Commission Départementale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU AU le Maire :